



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 32059	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> >Violences conjugales - Places d'accueil - Évolution du dispositif	<b>Analyse</b> > Violences conjugales - Places d'accueil - Évolution du dispositif.
Question publiée au JO le : <b>08/09/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de signalement : <b>01/12/2020</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la prise en charge des victimes de violences conjugales. L'urgence est d'autant plus grande que les féminicides ont augmenté de 21 % l'an dernier et que la période de confinement a eu pour conséquence une hausse significative de ces violences conjugales. Dans ce contexte, le Premier ministre a récemment annoncé le financement de 1 000 places d'accueil supplémentaires, ce qui porterait à 6 500 le nombre de places disponibles pour protéger les personnes victimes de tels actes. Cet engagement suscite des interrogations notamment dans le monde associatif. D'abord concernant la montée en puissance concrète de ce dispositif alors que 1 000 places supplémentaires étaient annoncées également en 2019. Par ailleurs, la question du financement se pose également puisque l'appel à projet prévoirait un coût moyen de 25 euros par jour et par place, alors que la dépense nécessaire serait deux fois plus importante selon un récent rapport parlementaire mais aussi selon des acteurs de terrain. Aussi, elle souhaiterait qu'elle puisse, d'une part, lui préciser l'évolution constatée du nombre de places ces dernières années ainsi que, d'autre part, les moyens supplémentaires qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une prise en charge adaptée et de qualité aux victimes de violences conjugales.